

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

# BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ

OPTION JUDO

est attribué en application de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1991

à Monsieur HUBERT Jean-Marc

Né le 25 05 1967 à TOULON

N° 013 91 0240 À Marseille, le 18 juin 1991

Le Titulaire,



P/ Le Ministre chargé des sports,  
Le Directeur Régional  
de la Jeunesse et des Sports

Jean AUCOUTURIER